



## Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 9 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Verdélais, s'est réuni à la salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame le Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée sécurisée aux Conseillers municipaux le 3 décembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 3 décembre 2021.

**Présents :** Madame RIBAUVILLE Maire, Mme SOUBAIGNE Sylvie, MM. CHARRON Olivier, DESAGES Didier, adjoints, Mesdames DUTOIT Anne-Marie, GESTAS Josette, SINSOU Virginie, Messieurs BIAUT Joel, MARTIN Daniel et POUTAYS William, conseillers municipaux.

### ORDRE DU JOUR :

<b>Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 9 décembre 2021</b> .....	1
<b>ORDRE DU JOUR :</b> .....	1
Introduction par Madame Le Maire .....	2
<b>A. DELIBERATIONS :</b> .....	2
Affaire n°1 : Avenant Marché Public Bibliothèque lot n°5 .....	2
Affaire n°2 : Création d'un emploi.....	3
Affaire n°3 : Mise à jour du tableau des effectifs.....	3
Affaire n°4 : Renouvellement contrat accroissement temporaire d'activité .....	3
Affaire n°5 : Mise en conformité de la basilique suite au dernier contrôle de l'APAVE .....	4
Affaire n°6 : Clôture comptable Budget RPIC.....	4
Affaire n°7 : Travaux supplémentaires réfection de la toiture de la Chapelle Ste Agonie.....	5
Affaire n°8 : Travaux tranche optionnelle n°1- Mont Calvaire.....	5
Affaire n°9 : Plan de sauvegarde des biens culturels : .....	6
<b>B. DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER</b> .....	6
DIA n°030 : Vente d'un terrain au domaine de Joffre .....	6
DIA n°032 : Vente d'une maison au 28 route des Pèlerins .....	6
DIA n°033 : Vente d'une maison au 28 bis route des Pèlerins.....	6
<b>C. COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS - DIVERS</b> .....	7
<b>TABLEAU DES SIGNATURES</b> .....	16

## Introduction par Madame Le Maire

Ouverture de la séance à 19H00.

Madame Le Maire fait l'appel des Conseillers Municipaux pour s'assurer du Quorum.

**Secrétaire de séance** : Olivier CHARRON

**Procuration** : Maxime MANENT à Didier DESAGES

**Absents excusés** : Mesdames LOPES Nathalie, AUCOIN-VACHERIE Mélanie et ERNEST Muriel

Monsieur VINET Emmanuel

## A. DELIBERATIONS :

### Affaire n°1 : Avenant Marché Public Bibliothèque lot n°5

Madame le Maire rappelle la délibération 2021 031 datant du 16 mars 2021 par laquelle la commune a attribué les marchés de travaux pour les 6 lots de la Bibliothèque et de l'Agence Postale communale. Elle présente ensuite au Conseil Municipal l'avenant pour le lot n°5.

Vu les montants des marchés signés avec les sociétés correspondantes,

Vu l'article 139.6 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'article 139.2 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de réaliser une prestation supplémentaire,

- Supprimer le radiateur à eau chaude et le remplacer par un radiateur électrique en lieu et place d'un remplacement à l'identique  
Ce qui représente une Moins-value de 580, 00 € HT
- Dépose du radiateur existant, vidange, installation, bouchonnage tuyauterie  
Ce qui représente une Plus-value de 200, 00 € HT

Il convient par conséquent d'établir un avenant (moins-value) d'un montant de – 456, 00 € TTC pour le lot 5.

Cet avenant est demandé par les services comptables du Trésor Public de Langon.

#### Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Accepter l'avenant
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions

## Affaire n°2 : Création d'un emploi

Dans le cadre du remplacement de Mme Mignard Marie Anne, adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe, responsable comptable, à compter du 1<sup>er</sup> février prochain, la collectivité recrutera par voie de mutation un adjoint administratif territorial à temps complet (35/35 ème).

Au regard du grade différent de l'agent à remplacer, il est nécessaire d'ajouter ce poste au tableau des effectifs.

Le 7 février 2022, date à laquelle Mme Mignard sera partie, il conviendra de fermer le poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure de recrutement engagée pour le remplacement de Madame Mignard, une candidate a été reçue. Cette personne a convaincu la commission de recrutement et une réponse favorable lui a été adressée. Il s'agit de Madame Laurie Rolland.

### Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Adopter la création de poste
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions

## Affaire n°3 : Mise à jour du tableau des effectifs

Au regard de la création d'un emploi au sein de la collectivité, il convient de modifier le tableau des emplois de la commune.

### Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Approuver le tableau des effectifs modifié
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions

## Affaire n°4 : Renouvellement contrat accroissement temporaire d'activité

Le 6 septembre 2021 la commune a décidé de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet (20/35ème) pour renforcer les services entretien des bâtiments municipaux et des écoles.

Cet agent contractuel a été recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du **6 septembre 2021 au 31 décembre 2021 inclus.**

Ce besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité étant toujours présent, il est nécessaire de reconduire ce contrat jusqu'à la date du 31 août 2022.

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Approuver le renouvellement du dit contrat
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

## Affaire n°5 : Mise en conformité de la basilique suite au dernier contrôle de l'APAVE

Un contrôle de l'APAVE a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Dans son rapport, il apparaît un certain nombre de désordres électriques pouvant entraîner des risques d'incendie dans la basilique. Dès réception des conclusions de l'Apave, il a été demandé à plusieurs entreprises de se déplacer afin d'établir un devis relatif à ces désordres.

Les artisans Boschet et Daugey se sont rendus sur place afin d'établir un chiffrage précis.

Les deux devis sont à nouveau présentés au Conseil municipal

Monsieur Desages pense qu'il est bon de faire travailler les artisans du village quand bien même ceux-ci sont un peu plus cher. M. Charron lui répond que sa position est tout à fait recevable. L'ensemble du conseil approuve également cette logique d'attribution cependant, concernant ce dossier, l'écart de prix est très important. Cela se justifie peut-être par des choix d'appareillages plus onéreux. M. Charron rappelle que notre objectif dans cette démarche de mise aux normes suite à un rapport de contrôle consiste uniquement à lever les réserves émises.

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Accepter l'un des devis présentés
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

Par conséquent, considérant qu'il y a un écart de prix de 2000 euros, le Conseil Municipal décide de valider le devis de l'entreprise BOSCHET pour 1566,55 euros TTC à l'unanimité.

## Affaire n°6 : Clôture comptable Budget RPIC

Au regard de la délibération du RPIC en date du 30 juin 2021 décidant de dissoudre le RPIC au 7 juillet 2021, et comme convenu avec les services comptables du Trésor Public de Langon. Il convient de clôturer le budget à la date du 31 décembre 2021.

L'actif, le passif et le résultat de clôture seront repris sur le budget principal de la commune

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Accepter cette clôture
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

## Affaire n°7 : Travaux supplémentaires réfection de la toiture de la Chapelle Ste Agonie

Suite aux travaux achevés de rénovation de la façade de la chapelle de la Sainte Agonie, il a été constaté que les toitures des chapelles latérales présentaient des désordres importants. Dans l'été, les services de la DRAC sont venus sur place constater les travaux à engager et nous avons convenu des travaux supplémentaires à engager. Sur la base de ces éléments, notre architecte a recalculé un montant estimatif de travaux.

La réalisation des dits-travaux de rénovation de cette toiture s'élève à 45 725,52 TTC, à cela il convient d'ajouter 10 % (4572, 55€ TTC) correspondant aux honoraires d'architecte.

Par conséquent, il convient que le Conseil Municipal valide la réalisation des travaux supplémentaires (honoraires Architecte compris) et d'autoriser Mme le Maire à demander les subventions nécessaires en 2022, à la DRAC, au Conseil Départemental et au Conseil Régional.

### Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Valider ces travaux supplémentaires
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis présenté. Le montant TTC de cette dépense sera donc de 50298,07 euros. Cette approbation permet à Madame Le Maire de solliciter des subventions auprès de la DRAC ainsi qu'auprès des autres financeurs institutionnels.

## Affaire n°8 : Travaux tranche optionnelle n°1- Mont Calvaire

Vu la présentation du dossier de projet de rénovation de la partie supérieure du mont Calvaire représentant la somme de 73 697.40 € TTC ainsi qu'un montant de 3316. 39 € (CMO)

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la réalisation du projet et d'autoriser Mme le Maire à demander les subventions nécessaires en 2022 au Conseil Départemental, au Conseil Régional et à la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

### Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Valider la rénovation du mont Calvaire
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

## Affaire n°9 : Plan de sauvegarde des biens culturels :

Dans le cadre des travaux menés en collaboration avec le Mairie de la Réole et au vu de la convention signée le 25 mars 2021 entre l'université de Bordeaux Montaigne, la stagiaire et la commune de La Réole, M. Martin Daniel demande que la somme nécessaire à cette dépense soit provisionnée afin de pouvoir rembourser la commune partenaire (frais de stagiaire et fournitures).

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Approuver le provisionnement
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

## B. DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

### DIA n°030 : Vente d'un terrain au domaine de Joffre

Parcelle d'une superficie de terrain de 162 m<sup>2</sup> appartenant à M. DUBOUILH Patrick

Acquéreur : M. DOSPITAL Claude

Prix : 1 €

M. Charron présente le dossier avec son historique.

M. Allain, Chef du service ADS à la communauté de commune du Sud Gironde pense qu'il est possible de préempter dans le cadre d'un projet visant à protéger une zone naturelle sensible et la biodiversité.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de préempter cette unité foncière au motif invoqué ci-dessus.

### DIA n°032 : Vente d'une maison au 28 route des Pèlerins

Maison d'habitation de 146 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme BOUCHÉ Richard

Acquéreur : M. Olivier LARRIEU

Prix : 189 000€

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter cette unité foncière.

### DIA n°033 : Vente d'une maison au 28 bis route des Pèlerins

Maison d'habitation de 164 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme BOUCHÉ Richard

Acquéreur : Madame JEANNIN Cynthia

Prix 191 000 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter cette unité foncière.

## C. COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS - DIVERS

### Commission travaux : étude sécurisation des entrées de bourg

Le bureau d'étude QLAADF a présenté ses propositions de scénarios le 15/09/2021 à la salle Toulouse Lautrec en présence des partenaires de cette opération, centre départemental routier, Gironde ressources, CAUE représenté par M. Canet et service de l'UDAP représenté par M. Guyot.

#### **ANALYSE DES SCENARIOS QLAADF**

Présents : Madame RIBAUVILLE Maire, Mesdames DUTOIT, SINSOU, SOUBAIGNE, Messieurs CHARRON, DESAGES, MARTIN et POUTAYS

Secrétaire de séance : Olivier CHARRON

La commission travaux élargie à tout le conseil s'est réunie pour analyser les propositions de scénarios du bureau d'étude QLAADF.

Chacune des séquences proposées par le bureau d'étude seront débattues, validées ou amendées suite à un échange entre les membres de la commission.

#### **1 – ROUTE DES PELERINS :**

Séquence A1(du rond-point au stade) :

Le scénario 1 est validé

Séquence A2 (stade) :

Un mix entre les scénarios 1 et 2 est demandé. Côté gauche, le scénario 1 est retenu mais côté droit le cheminement piéton est placé à l'arrière des véhicules en épis (comme sur le scénario 2 mais en conservant la largeur de 1,50 m). Ainsi, il n'est plus nécessaire de prévoir le séparateur central et l'obligation de stationnement en marche arrière puisque désormais le piéton est en sécurité coté talus du terrain d'entraînement.

Séquence B1(carrefour de Liloy) :

Le scénario 1 ne reprend pas la continuité de la voie partagée initiée en séquence A1 et A2. Considérant que le trottoir coté futur lotissement n'est pas justifié au format PMR, la commission demande que la voie partagée à 2.50 soit proposée.

Afin de prévoir un cheminement PMR sur la voie partagée depuis le futur lotissement, une traversée sécurisée de voie départementale sera prévue au droit de l'entrée projetée (voir OAP). A noter que cette zone proche du carrefour de Liloy côté pré est le siège régulier de stationnements en lien avec l'habitat continu présent à gauche. Il pourrait être demandé une cession d'une bande de 5 m dans le cadre du projet de lotissement.

Séquence B2 (depuis le carrefour de Liloy jusqu'au sommet de la côte) :

Choix du scénario 1 en majorant la largeur de la voie partagée pour atteindre 2,50 m du côté gauche. Côté droit, aux endroits rétrécis qui ne permettent plus de conserver une largeur de trottoir satisfaisante, envisager une ou 2 écluses qui permettent à la fois d'insérer quelques places de stationnement ainsi que de majorer la largeur de trottoir au droit de l'ouvrage.

En effet, la commission considère que ce grand linéaire est propice à une prise de vitesse et que les scénarios proposés ne traitent pas ce problème.

Localiser les coupes les plus défavorables afin d'y envisager ces écluses.

Séquence C1(sommet de cote jusqu'à la rue de commerce) :

Majorer de 20 cm la voie partagée à gauche. Attention, si l'insertion paysagère d'un massif arboré entre la voie douce et la voirie est très qualitative, il convient côté droit contre le parc de prévoir des stationnements. En effet, plusieurs réhabilitations récentes de bâtiments vacants proposent désormais une offre locative mais sans garage.

Séquence C2 (Rue du commerce) :

La proposition du bureau d'étude est constituée de 2 trottoirs latéraux aux normes PMR. Considérant que l'existant est composé de 2 trottoirs de tailles similaires (1,30 m à gauche et 1,45 m à droite), la commission décide de valider la proposition sur le principe mais inscrit ce chapitre au titre des options de sorte à minorer les montants des enveloppes financières.

Cependant, afin de permettre aux usagers PMR d'accéder au seul trottoir conforme à l'heure actuelle sur la rue du commerce, une traversée de voie sécurisée sera demandée entre la séquence C1 et C2 puisque ces publics arriveront par la gauche sur la C1.

## **2 - ROUTE DE COTES :**

Séquence A1 et A2 (entrée de bourg Esat jusqu'au carrefour du chemin du Padouen)

Choix du scénario 3 avec conservation du fossé pour les eaux pluviales côté gauche.

Séquence B (courbe en pente)

Cette séquence a fait l'objet d'une mise en situation de l'écluse projetée le 15/11/2021.

Cet essai a révélé que la visibilité permettait d'insérer cet ouvrage. L'efficacité pour les véhicules de tourisme est satisfaisante mais les élus présents ce jour-là, forts d'échanges avec des conducteurs de poids lourds sont inquiets des conditions de circulation de ces véhicules.

En effet, les usagers montants sont prioritaires, la temporisation avant l'ouvrage est aisée pour un véhicule de tourisme, cependant cette opération paraît compliquée pour que deux camions puissent se croiser du fait des distances nécessaires au dégagement de ces engins.

La commission demande qu'une autre forme d'alternat soit proposée ou que l'hypothèse d'un feu rouge régulant l'alternat soit étudiée. Ces derniers pourraient être implantés avant la courbe en montant et en dessous du carrefour du Chemin de Padouen en descendant. Cette hypothèse permettrait de conserver les stationnements prévus même alternativement tel que proposé.

Dès lors, le besoin étant uniquement d'une voirie routière de 3,50 m, les piétons pourraient circuler à droite en descendant, ce qui permettrait une continuité de circulation avec la séquence en amont. L'inquiétude avec cette implantation de feu pourrait être l'engorgement du carrefour de la RD 120 et de la RD 117 lorsque le feu serait rouge en montant.

Séquence C1 (du carrefour RD 120 / RD 117 à la croix de mission)

Choix du scénario 2 modifié avec stationnement côté droit et piéton côté gauche (côté bâti). Effectivement, la largeur de trottoir résiduelle serait de 1 m !

Les mêmes remarques sont formulées au sujet de l'alternat dans le virage au droit de l'habitation de la famille Dulac. Aménagement à affiner, inquiétude pour les poids lourds.

Séquence C2 (pont du Galouchey)

Choix de la variante 1. Le mini giratoire franchissable est également validé.

Séquence D (Route de la demi-lune)

La coupe proposée n'est pas représentative de l'intégralité de la voie.

Première coupe depuis le pont jusqu'au CVLV, la variante 1 convient.

Seconde coupe (à proposer) depuis le CVLV jusqu'à l'entrée du jardin public, la largeur est beaucoup plus grande puisque nous avons aujourd'hui un trottoir côté gauche, une voirie routière, des stationnements et un autre trottoir côté droit.

Faire une proposition d'aménagement similaire, 2 trottoirs, stationnement et voirie à double sens.

La petite côte qui fait la jonction avec la rue du commerce n'a pas été traitée. L'usage est un alternat de « courtoisie » compte tenu de la très faible largeur entre les bâtis. Est-il nécessaire d'y prévoir un aménagement ?

La traversée piétonne entre le chemin de la Gourgue et le jardin public n'a pas été mise en évidence. Les écoliers la prennent de manière biquotidienne. Est-il possible d'étudier une amélioration de leur sécurité de traversée ?

### **3 – ROUTE DE L'ANGE :**

#### Séquence B (La courbe entrée de bourg)

Le scénario 1 est retenu mais avec accotement enherbé.

Le plateau surélevé est validé.

#### Séquence C (la ligne droite)

Le scénario 1 variante 2 est retenu.

Cette ligne droite étant assez longue, un autre équipement de ralentissement n'est-il pas nécessaire ?

#### Séquence D (l'approche du bourg)

Cette zone est contigüe à une parcelle faisant l'objet d'une inscription au PLUi en emplacement réservé. Si les négociations ne sont pas encore engagées avec les propriétaires, cette parcelle pourrait permettre la création d'un parking proche du bourg, de la basilique et des services. Un espace vert, jeux, pique-nique pourraient également y être envisagés.

Cette opportunité nous donnerait un autre regard sur cette séquence.

Aujourd'hui, le scénario 1 semble le plus adapté mais la commission décide d'inscrire ce choix en option en lien avec le projet d'acquisition foncière.

### **4 – PLACE DES ALLEES :**

L'idée du plateau surélevé convient à tous. La minéralisation claire type parvis de la voie départementale est séduisante. L'esprit de ce changement, pratiqué dans de nombreux villages aujourd'hui est compris, c'est l'idée de s'engager dans une place où le piéton serait prioritaire qui participerait à un ralentissement de l'automobiliste.

Tous les scénarios prévoient le flux routier déporté coté allée des tilleuls, cela est inquiétant pour les branches basses qui pourraient être abimées par les camions et plus généralement inquiétant pour leur vie.

Une autre organisation du trafic, des stationnements (éventuellement supprimés) et des voies douces est demandée.

En marge de cette réponse, la commission demande qu'une proposition d'implantation soit présentée pour ralentir les véhicules en amont et en aval de la place des allées dans

l'hypothèse où le Conseil Municipal ne souhaite (ou ne puisse) engager cette tranche de travaux complète.

Il conviendrait par conséquent d'étudier l'implantation de 3 ouvrages sur le linéaire :

- Au niveau bas de la descente du calvaire
- Au niveau du bas des allées au droit de la salle culturelle
- Au niveau du café des pèlerins afin de mettre en sécurité la traversée de voie piétonne sur la route départementale entre les commerces et les terrasses des allées.

### **Réunion d'échanges sur le choix des scénarios du 3/12/2021 :**

Suite au retour du travail de la commission travaux du 22/11, le bureau d'étude QLAADF a souhaité un nouveau temps d'échange avec la municipalité afin de bien comprendre quels étaient ces choix d'orientations.

Ce travail de commission a été salué pour sa précision. Cependant quelques points sont incompatibles avec la règlementation et/ou avec le soutien des financeurs.

Ainsi, l'arrêt de bus de Liloy doit impérativement être aux normes PMR. La largeur de l'ouvrage proposée est insuffisante.

Le trottoir le long du bâti linéaire autour du garage des cotes doit également avoir une mensuration minimale de 1,40 m.

Ces points ainsi que les remarques de la commission travaux seront analysés et intégrés par le bureau d'étude. Ce travail de restitution sera présenté le 4 mars 2022.

### **Réunion commission personnel : 27/11 RIFSEEP**

Une réflexion et des pistes de travail sont engagés sur la mise en place du nouveau régime indemnitaire, appelé RIFSEEP. Il est composé d'une part fixe nommée IFSE (indemnité de fonction de sujétions et d'expertise) et d'une autre appelée CIA (complément indiciaire annuel) qui elle est variable en fonction des objectifs atteints, de l'investissement des agents, de l'assiduité, etc..

La cotation et les montants restent à affiner.

La commission devra à nouveau se réunir prochainement afin que ce dernier puisse apparaître sur les salaires de février 2022.

### **Réunion Commission école :**

Madame le Maire a rencontré Madame Gourgues, directrice de l'école et l'enseignant Maître Nicolas DURRIEU. Celui-ci a regretté ses propos lors du dernier conseil d'école au cours duquel il exprimait son mécontentement au sujet du choix d'implantation du City stade. Il regrettait en fait de ne plus pouvoir disposer du « potager » à l'avenir.

Didier Desages doit le rencontrer afin de le rassurer sur la faisabilité d'un potager pour l'école.

### **City stade :**

M. Desages demande où en est le dossier.

M. Charron lui répond que la commission du département statuait le 22 novembre dernier sur l'éligibilité de notre demande à une aide. A l'issue de cette réponse, l'ensemble des financeurs seront connus ainsi que le montage financier définitif.

Il conviendra cependant de se rapprocher de l'entreprise afin de chiffrer quelques aménagements supplémentaires en lien avec les exigences du département (libre accès et barriérage pour les 2 roues).

## Effectifs classe école :

Madame le Maire informe le conseil municipal des décisions de l'éducation nationale pour la rentrée 2022. Une classe sera fermée en 2022 et de surcroit une crainte d'une nouvelle fermeture de classe supplémentaire en 2023. Les effectifs sont en forte baisse.

Deux scénarios de répartition se présentent pour la rentrée 2022.2023.

M. Desages rajoute que cette baisse des effectifs n'a rien à voir avec la dissolution du RPIC.

M. Desages s'étonne du fonctionnement d'écoles voisines en classe unique. Madame le Maire explique que ces petites communes sont souvent en Rpi. C'est une option qui aurait pu être mise en œuvre à Verdélais.

## Rencontre CDC décentralisée à Saint André du Bois

### Thématique gens du voyage.

Les 7 communes de l'ancienne CDC des coteaux macariens ont été invitées à une rencontre décentralisée de la CDC du Sud Gironde sous la présidence de Messieurs Labayle et Lartigau tous deux vices présidents de notre communauté.

L'aire de grand passage accueillera du 15/05 au 15/09. Des élus considèrent que de tels financements pour un usage aussi restreint n'est pas acceptable. Ces mêmes élus pensent que ce terrain pourrait aussi servir à l'accueil durant le reste de l'année.

Il est demandé aux 7 communes de trouver un terrain pour aménager un terrain familial de ce côté de Garonne.

La question se pose également pour les travailleurs saisonniers. M. Martin pense que cet équipement pourrait aussi servir à ces populations. Il paraît difficile de faire cohabiter ces populations avec celles des gens du voyage.

M. Desages s'inquiète des risques avenir pour certaines manifestations. Lorsque les voyageurs s'étaient installés aux vergers, la fête des vins et fromages a failli être annulée pour cause de présence des caravanes.

## Repas des aînés :

Compte tenu de la situation sanitaire ainsi que de la visibilité à court terme à ce sujet, Madame Soubagné pense qu'il convient d'annuler cette manifestation.

M. Desages pense que la 5ème vague pourrait avoir lieu autour de la semaine prochaine. Par conséquent, il lui paraît difficile de prendre une décision aussi éloignée de la date. Les traiteurs ont beaucoup d'annulation. Ne peut-on pas différer notre décision ?

M. Desages demande de différer la prise de décision.

Le reste du conseil se positionne à la majorité pour annuler le repas de janvier 2022, une voix pour différer cette décision en la personne de M. Desages. Un panier garni sera proposé aux personnes éligibles.

## Téléthon :

M. Desages présente le bilan de la manifestation.

Il y a eu :

- 143 personnes sportives
- 33 enfants et 1 institutrice
- 51 randonneurs
- 17 cyclos-sportifs
- 42 trailers

La somme de 1462,50 Euros a été collectée

## Lotissement Coulon :

Suite au conseil syndical du SIAEP du 18 novembre 2021, M. Charron a contacté le propriétaire ainsi que le lotisseur afin de les informer de la nouvelle position du Président consécutive aux évolutions sur le dossier de la ressource en eau pour notre bassin de population. Désormais, M. Massieu accepterait une évolution démographique modérée.

## Transformateur Galouchey :

Suite à la demande de la DRAC de déplacer le transformateur implanté sur la réhausse à côté du Galouchey, M. Charron a rencontré M. Delapierre d'Enedis en charge de trouver un nouveau lieu d'implantation.

Considérant que la charge importante sur le réseau se situe autour de l'entreprise Chataigné ainsi que du garage des côtes, une implantation après le carrefour de la RD 120 et de la RD 117 en montant vers Semens paraît adéquate.

Une recherche d'unité foncière disponible est en cours.

## CVLV : Comité de pilotage EVS le 9/12/2021 - Saint Macaire.

M. Charron représentait la commune lors de ce comité de pilotage. Les communes du territoire d'actions du CVLV étaient représentées. Un bilan ainsi que des projections pour 2022 ont été présentées. Il rapporte au Conseil municipal que la situation financière est stable.

De plus, il indique que des bureaux supplémentaires vont être créés sur la commune de Saint Macaire.

## Toiture Basilique :

L'entreprise Dubergey a envoyé un devis pour bâcher la chapelle Saint-Joseph selon les prescriptions convenues avec notre architecte le 17/11/2021.

Ce devis pour un montant de 1484.40 € est accepté à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

## Batardeau Garonnelle :

Suite à sa demande de prix, M. Charron a été destinataire d'une offre de prix pour un batardeau en aluminium mais l'intitulé de facturation est erroné.

Il devra se rapprocher de l'entreprise pour effectuer cette modification. Il demandera un devis au nom de la CDC au titre de son action Gémapi puis un second au nom de la Mairie de Verdélais au cas où les discussions avec la CDC n'aboutissent pas quant au financeur de cet investissement.

## Réparation de l'automate de la chaudière suite sinistre dommage électrique :

Consécutivement à la coupure électrique du 17/11 au matin ainsi qu'aux nombreuses micro coupures qui ont eu lieu lors de la remise en service de l'électricité, l'automate de la chaudière principale du groupe scolaire est hors service.

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assureur. Le montant du devis pour le remplacement s'élève à 2575,40 euros. M. Guerry doit retrouver la facture d'acquisition de la chaudière afin de la présenter à l'assurance de sorte qu'il n'y ait pas de vétusté appliquée à cet appareillage.

## Demande de devis cloisonnement :

L'entreprise Mialle a été sollicitée pour la réalisation de 3 aménagements en cloisons sèches :

- Séparation du « bocal », actuelle salle de pause en 2 pièces à l'entrée de la Mairie. Cette séparation permettra de conserver un espace de réception pour les intervenant extérieurs, conciliateur, assistante sociale... et de créer un bureau pour nos services administratifs afin de pouvoir s'isoler sans avoir la « nuisance » générée par l'espace d'accueil.
- Création d'une petite pièce à l'arrière du comptoir afin de remiser le matériel de sonorisation en toute sécurité.
- Création d'un cloisonnement dans le restaurant scolaire afin de créer un espace vestiaire pour les agents.

## Élections 2022 :

Nouveauté :

Le code électoral permet de donner une procuration à une autre personne inscrite dans une autre commune que celle du votant.

## SIA de la région de Saint Macaire:

Madame Soubagné et M. Charron ont assisté au conseil syndical du 29/11/2021 au Pian sur Garonne.

L'ordre du jour prévoyait l'embauche à mi-temps d'une secrétaire et le prix du service pour 2022.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité la création de ce poste ainsi que la dépense associée qui s'élève à 17000 euros annuel brut (charges comprises).

Après avoir échangé sur les besoins à venir du syndicat en termes de besoins en investissement et en renouvellement de conduites, le conseil syndical décide d'augmenter le service de 8 centimes d'€ du mètre cube. Le prix de l'abonnement reste inchangé.

Monsieur le Président va demander au bureau d'étude Socama une réactualisation du devis des travaux pour Verdélais ainsi qu'un phasage de ces travaux.

### Groupe scolaire : Surveillance des enfants

Suite à des cas de maltraitance d'élèves entre eux, une vigilance particulière est à apporter quant à la surveillance des enfants par les agents. Madame Sinsou remonte des informations récentes de persistance de harcèlement malgré les faits connus.

Madame le Maire rapporte également que le climat est également difficile du point de vue des agents. Le comportement entre agents et l'agressivité de certains enfants envers eux pose problème.

M. Desages veut également être associé à ces questions pour y avoir travaillé dans un établissement bordelais. Il insiste sur les conséquences très graves liées à ces comportements pour les victimes.

### Achat de matériel informatique pour l'école primaire :

Un devis de matériel informatique d'un montant de 2000,40 euros est présenté. Il y a une possibilité d'aide du département et éventuellement de l'éducation nationale.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### Subvention pour densification de l'habitat en territoires ruraux :

Madame le maire informe le conseil de la perception d'une subvention de 73800 euros en lien avec le dépôt de permis de la Résidence Seniors, place des allées. En effet, à l'heure où il faut limiter au maximum l'imperméabilisation des sols et la consommation d'espaces naturels et agricoles, cette opération de densification de l'habitat est reconnue vertueuse.

La collectivité en est remerciée au titre de l'octroi de ce permis de construire.

### Épicerie chez Suzette :

Le projet avance et la gérante de cette future épicerie est sensible à la dynamique liée à l'animation dans le village.

## Journal municipal :

Madame le Maire demande à chacun de se mobiliser pour rédiger des articles pour le bulletin municipal sur les sujets au choix de chacun.

Un mail sera également envoyé aux président(e)s d'associations afin qu'ils puissent nous retourner un article les concernant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45

## TABLEAU DES SIGNATURES

<b>Mme RIBAUVILLE Corinne, Maire.</b>	<b>M. MANENT Maxime</b>
<b>M. CHARRON Olivier, 1<sup>er</sup> adjoint.</b>	<b>M. MARTIN Daniel</b>
<b>Mme SOUBAIGNE Sylvie, 2<sup>e</sup> adjointe.</b>	<b>M. POUTAYS William.</b>
<b>M. DESAGES Didier 3<sup>e</sup> adjoint.</b>	<b>Mme SINSOU Virginie.</b>
<b>Mme AUCOIN-VACHERIE Mélanie.</b>	<b>M. VINET Emmanuel.</b>
<b>M. BIAUT Joël.</b>	
<b>Mme DUTOIT Anne-Marie.</b>	
<b>Mme ERNEST Muriel.</b>	
<b>Mme GESTAS Josette.</b>	
<b>Mme LOPES Nathalie.</b>	